

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 2 février 2016

Présents : M. SCHWARTZ, M. LACHABROUILLI, Mmes HADJIDJ-BOUAKKAZ, GERMOND, PLOT-MUREAU, MEDJAHED, YAGOUBI-IDRISSI, MAUBERGER, et ARES

Représenté(s) par mandat : Mme VIOUX (pouvoir à Mme ARES), Mme KENANI (pouvoir à Mme MEDJAHED), Mme FERREIRA-POUSOS (pouvoir à Mme HADJIDJ-BOUAKKAZ)

Excusé(s) absent(s) : Mme BOURASS-BENSAID,

Mme ARES succédant à Mme BRETON, au titre des associations de personnes âgées, est accueillie pour la première fois au conseil d'administration.

Le compte rendu du conseil d'administration du 8 décembre 2015 est approuvé par l'ensemble des administrateurs.

L'ordre du jour est alors abordé :

- **Délibération n°16-01-712- 01** : Débat d'orientation budgétaire 2016
 - **Délibération n° 16-01-511-02** : Actualisation des délégations
 - **Délibération n° 16-01-828-03** : Attribution des subventions relatives à l'aide à la pratique de loisirs
 - **Délibération n° 16-01-710-04** : Adoption d'un tarif pour le repas des anciens
 - **Délibération n°16-01-113-05** : Délégation de gestion au centre de gestion du contrat d'assurance du personnel
 - **Délibération n° 16-01-828-06** : Nouvelle convention avec la Banque alimentaire de Touraine
- Questions diverses**

- **Délibération n° 16-01-712-01** : Avant de construire le budget, il y a nécessité de définir les orientations et d'avoir un débat. Le conseil d'administration donne acte du débat tenu en vue de l'élaboration du budget primitif.

- **Délibération n° 16-01-511-02** : La délibération concernant l'actualisation des délégations est votée à l'unanimité.

- **Délibération n° 16-01-828-03** : La délibération concernant l'attribution des subventions de l'aide à la pratique de loisirs est adoptée à l'unanimité.

Toutefois, un certain nombre de questions sont posées sur l'activité 2015/2016 et des précisions sont demandées pour le prochain conseil d'administration :

- nombre de refus et causes par rapport à 2014
- raisons de la diminution du nombre de bénéficiaires en comparaison avec 2014

- montant des cotisations demandées par activité
- analyse de la fréquentation par quartier.

- **Délibération n° 16-01-710-04** : En ce qui concerne le tarif pour le repas des anciens, la délibération est approuvée par l'ensemble des administrateurs.

- **Délibération n° 16-01-113-05** : La délibération concernant la délégation de gestion au centre de gestion du contrat d'assurance du personnel est adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 16-01-828-06** : La Vice-Présidente profite de la délibération concernant la Banque alimentaire pour remercier tous les participants à la dernière collecte. La nouvelle convention avec cette dernière est approuvée à l'unanimité.

M. le Président apporte des précisions sur le banquet des anciens qui est un moment de convivialité apprécié des personnes âgées.

Au vu du montant de la dépense, il est apparu souhaitable de limiter les participations gratuites à ce repas et de privilégier les administrateurs pour qui c'est une occasion d'échange avec le public âgé de la commune.

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration sont informés de la volonté municipale de diversifier les occasions de sortie pour les personnes âgées avec un spectacle offert à la Pléiade en janvier et des séances de cinéma certains mardis après midi, ce qui permet ainsi de faire davantage connaître la salle de spectacle municipale.

A cette occasion, il est demandé quel est le partenariat entre la Pléiade et Culture du Coeur. Des informations seront apportées à ce sujet lors du prochain conseil d'administration.

Questions diverses

- **Aide sociale depuis le dernier conseil** : 5 dossiers d'aide sociale légale et 5 dossiers d'aide sociale facultative ont été instruits depuis le dernier conseil d'administration.

Il est rappelé que le prochain conseil d'administration est fixé au 22 mars 2016.

La séance est close à 20 heures.

La Vice-Présidente du CCAS,

Rabia HADJIDJ-BOUAKKAZ